

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Renouvellement de la Convention relative à l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Théâtre.

Séance du 27 mai 2026,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures et deux minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt mai deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 28

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Solange DOMINGUEZ, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, André LHOMME, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 1

Jean-Robin THOMASSET pouvoir à Coralie AUGER

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 28 conseillers, 1 pouvoir ayant été déposé, soit 29 votants

VU la délibération n°2019-89 relative à la convention d'organisation des Classes à Horaires Aménagés Théâtre,

VU la convention d'organisation des Classes à Horaires Aménagés Théâtre pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du collège Paul Sidenier, du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2024

VU la délibération n°2026-02-01 du 25 février 2026 relative aux subventions de la Commune de Plateau d'Hauteville aux associations,

VU le projet de renouvellement de la convention d'organisation des Classes à Horaires Aménagés Théâtre pour les élèves du collège Paul Sidenier (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), pour la période scolaire du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2029,

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention relative à l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Théâtre pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du collège Paul Sidenier a été signée le 1^{er} septembre 2020, pour les périodes scolaires du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2024.

La classe théâtre a pour objet de permettre aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, de recevoir, dans le cadre des horaires et des programmes scolaires, dans le cadre de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, un enseignement artistique renforcé.

Depuis 4 ans, la classe CHAT du collège Sixdenier a su relever les défis et propose chaque année une représentation de qualité. L'enseignement est dispensé par une compagnie de théâtre, sélectionnée par le Conservatoire, partenaire du projet et une professeure certifiée théâtre du Collège.

Il est précisé que cette convention s'est prorogée par tacite reconduction jusqu'au 31 août 2026.

La convention est renouvelée pour 4 années scolaires à compter du 1^{er} septembre 2026 au 31 Août 2029 entre :

- Collège Paul Sixdenier
- Conservatoire à Rayonnement départemental du Haut-Bugey
- Centre Culturel Aragon Oyonnax
- Département de l'Ain
- Commune de Plateau d'Hauteville

Et pourra être renouvelée et/ou modifiée par un avenant exprès.

En plus des classes à horaires aménagés théâtre historiques pour les 4^{ème} et 3^{ème}, ouverture des classes à horaires aménagés théâtre pour les 5^{ème} et 6^{ème} après accord du conseil départemental qui porte la compétence du collège et du rectorat.

Objectif : suivre une scolarité dans de bonnes conditions tout en développant des compétences théâtrales

Suivant délibération n° 2026-02-01 du 25 février 2026 relative aux subventions de la commune de Plateau d'Hauteville aux associations, la Commune de Plateau d'Hauteville contribue au financement du fonctionnement de ces deux CHA-T (6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème} /3^{ème}) au moyen d'une subvention d'un montant de 1 220 €

Conformément à l'avis de la commission CULTURE ET CINEMA du 11 mai 2026, monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter les termes du projet de renouvellement de ladite convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** les termes du projet de renouvellement de la convention d'organisation des Classes à Horaires Aménagés Théâtre pour les élèves du collège Paul Sidenier (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), pour la période scolaire du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2029,
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit document,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 15/06/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260527-DE-2026-05-11-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026

2026-05-11-3